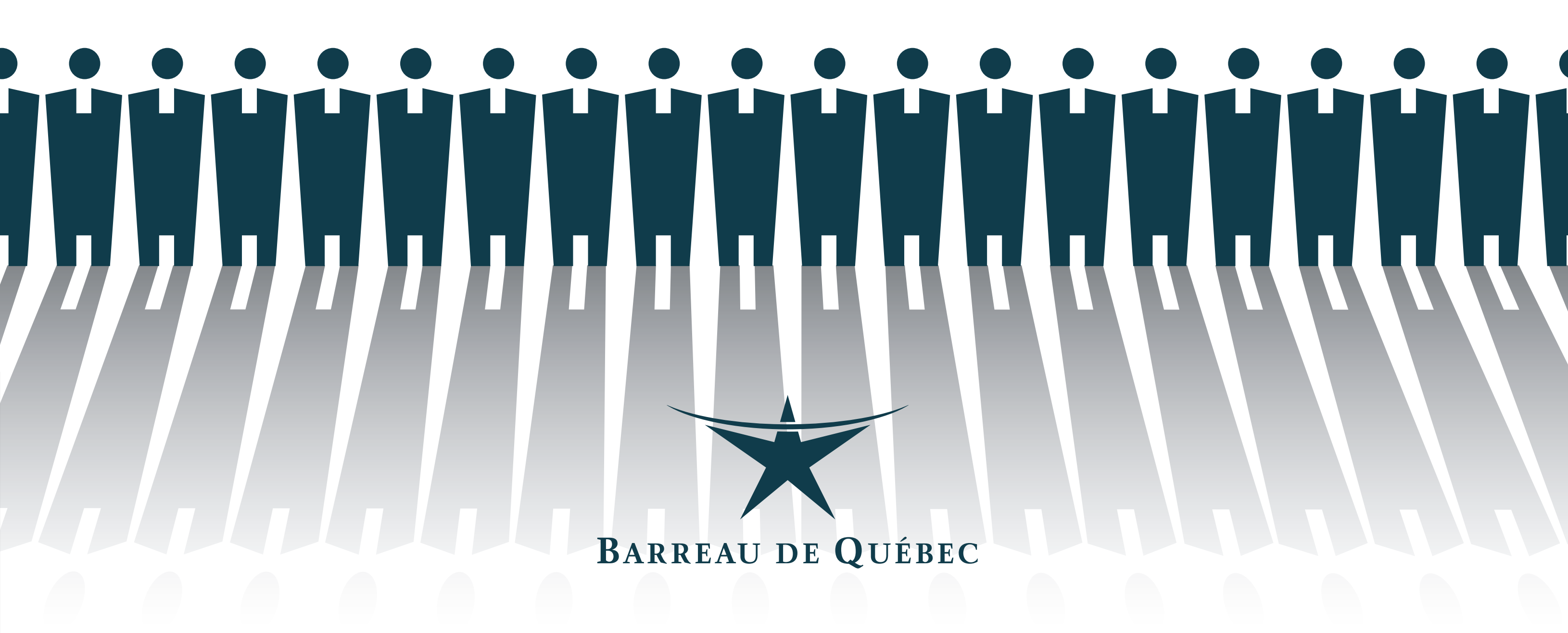
RAPPORT ANNUEL 2011 2012



MISSION

LE BARREAU DE QUÉBEC A POUR MISSION
D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC
ET PARTICIPE, AVEC LE BARREAU DU QUÉBEC,
À MAXIMISER LES LIENS DE CONFIANCE ENTRE
LES AVOCATS ET LES AVOCATES, LE PUBLIC ET L'ÉTAT,
DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION,
DE SOUTENIR LES MEMBRES DANS L'EXERCICE DU DROIT,
DE FAVORISER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET
DE FAIRE LA PROMOTION DE LA PRIMAUTÉ DU DROIT ET CE,
TOUT EN VEILLANT AUX INTÉRÊTS DE SES MEMBRES.



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU BÂTONNIER GUY LEBLANC

AVANT DE « RENTRER DANS MES TERRES », SELON L'EXPRESSION CONSACRÉE, VOICI L'HEURE DES BILANS, DONT CELUI DE MON ANNÉE DE BÂTONNAT.



Tel que je l'ai déjà mentionné en début d'exercice, lorsque je suis devenu le bâtonnier de Québec, trois préoccupations principales retenaient mon attention, sur lesquelles je tenais à travailler de façon plus particulière pendant mon mandat : l'amélioration de l'image de notre profession, le sentiment d'appartenance des membres de la section de Québec en regard de leur barreau et la réforme du Code de procédure civile. Bien entendu, les travaux débutés par mes prédécesseurs en regard notamment de l'accessibilité à la justice, de la formation continue obligatoire et du rayonnement du Barreau de Québec à l'étranger se sont aussi poursuivis au cours de la dernière année.

À mon sens, l'amélioration de l'image de notre profession débute par la fierté de chacun des membres de notre barreau de pratiquer le droit, d'avoir le souci du travail bien fait, de rendre des services professionnels de qualité, d'être un avocat sérieux et compétent. L'un des mandats du Barreau de Québec est d'aider l'avocat à devenir un meilleur professionnel en lui offrant des moyens pour ce faire. Nous sommes fiers de nos membres et nous souhaitons qu'ils le soient de leur barreau. Outre les outils plus concrets que le barreau a mis à la disposition de ses membres cette année, tels que la nouvelle salle de visioconférence et le poste informatique, nous avons décidé de travailler sur notre image au moyen de publicités auprès de la population, pour rappeler à quel point les avocates et les avocats de Québec sont impliqués dans leur travail, dans leur barreau et dans leur communauté. Peut-être avez-vous vu ces publicités qui ont été diffusées dans les grands quotidiens et les hebdos régionaux en février dernier. De plus, nous avons choisi d'être les partenaires du Barreau du Québec, dans le cadre d'une soirée offerte au grand public du Congrès 2012 qui se tiendra le 6 juin prochain à Québec. Nous profiterons ainsi de cette publicité pour faire connaître votre implication et votre dévouement dans la société.

Aussi, avec l'aide du Comité sur les services à la population, nous avons offert aux organismes à but non lucratif et aux coopératives de la grande région de Québec, de la Beauce et de Montmagny, vos services, à titre de membre de leur conseil d'administration, de conférencier sur un sujet de droit précis ou pour rédiger un article sur un sujet de droit. Outre la satisfaction que procure une telle implication pour nos membres, cette forme de travail probono s'inscrit dans les moyens de favoriser l'accès à la justice qui nous tient tous à cœur.

Finalement, une collaboration a été offerte au Centre de justice de proximité dans le cadre de la semaine de la justice en vue d'offrir une journée de formation en droit aux aînés.

Le sentiment d'appartenance des membres à leur barreau était une autre préoccupation majeure pendant mon mandat. Le fait de m'être très peu impliqué à cet égard pendant la majeure partie de mes premières années de pratique n'était sans doute pas étranger à cette préoccupation. Je me suis interrogé, comme d'autres avant moi sur la façon de susciter votre intérêt. La première chose que nous avons décidée a été de vous informer des travaux du Conseil et ce, pendant toute l'année et non uniquement lors de l'assemblée générale annuelle. Afin de vous permettre de suivre les travaux du Conseil, une section intitulée « Des nouvelles de « votre » barreau » a donc été ajoutée dans le Bulletin électronique des avocates et des avocats de Québec. D'ailleurs, une lecture mensuelle de ce bulletin est le meilleur moyen d'être à l'affût de tous les événements à ne pas manquer dans votre section. Vous y êtes aussi invités à communiquer vos préoccupations ou questionnements sur les sujets proposés, le cas échéant. Je vous dirai enfin que fort de ma propre expérience et de ma propre implication, il ne faut pas hésiter à faire le saut. Au plan professionnel, les occasions d'échanger sont toujours une forme de réseautage.



Certes, vous ne pouvez assister à toutes les activités que le barreau vous propose et bien entendu, vous ne les aimerez pas toutes. Toutefois, je fais le pari que si vous tentez l'expérience une ou deux fois pendant l'année, vous serez convaincus et en retirerez rapidement des bénéfices. Je vous suggère, si ce n'est déjà fait, de découvrir votre communauté juridique de Québec.

Vu une nette propension de plusieurs de nos membres à pratiquer ce sport, nous avons décidé d'organiser un tournoi de golf qui aura lieu le 24 août prochain. Les détails vous seront livrés au cours des prochaines semaines. Il s'agit croyons-nous d'une autre façon de favoriser ce sentiment d'appartenance.

Quant à la réforme du Code de procédure civile, celle-ci a fait et fera couler énormément d'encre dans la communauté juridique avant de devenir un projet de loi en bonne et due forme. À la suite du mémoire du Barreau du Québec déposé en Commission parlementaire, un Comité *ad hoc* sur la réforme du Code de procédure civile a été créé dans la section de Québec. Ce Comité, présidé par Me Marie-Paule Gagnon, a pour mandat d'étudier la réforme proposée en profondeur et de faire rapport au Conseil d'ici juin prochain. L'exercice vise à identifier les préoccupations propres à la section de Québec et il y en a. Plusieurs acteurs de la communauté juridique ont aussi été rencontrés afin de recueillir leurs commentaires à ce propos. Les travaux se poursuivent donc à un rythme accéléré et nous vous invitons à manifester vos préoccupations sur le sujet. Plusieurs m'ont déjà transmis leurs commentaires; tant et aussi longtemps que les travaux sont en cours, vous avez le loisir de faire entendre votre voix.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons reçu au cours des derniers mois une demande formelle de jumelage avec le Barreau de Bordeaux. Rappelons que la ville de Québec est jumelée avec celle de Bordeaux et cette demande coïncidait avec un *momentum* crée par les festivités qui auront lieu au cours des prochains mois dans le cadre de « Bordeaux fête les vins ». Cette activité se tiendra pendant la même période que notre Rentrée judiciaire 2012. Cette année, nous fêterons donc le 50e anniversaire de ce jumelage de la ville de Québec avec la ville de Bordeaux, le 15e anniversaire du jumelage de la Chambre de commerce de la ville de Québec avec la Chambre de commerce de Bordeaux. Le Conseil du Barreau et le Comité des relations extérieures ont été d'avis qu'un jumelage entre les barreaux de Québec et de Bordeaux donnerait des occasions d'affaires certaines et non négligeables à la communauté juridique de Québec, notamment pour les référencements de dossier, les occasions de stage en droit pour les étudiants et les occasions d'affaires. Cette décision a été prise à la condition stricte et impérative de n'impliquer aucune augmentation du budget global alloué au rayonnement à l'étranger.

BARREAU DU QUÉBEC

Le Barreau de Québec a maintenu le rôle important qu'est le sien dans la gestion des affaires du Barreau du Québec notamment pour ce qui concerne ses diverses interventions dans les dossiers de la Commission Charbonneau, de la Loi C-10 et quelques autres. Nous avons également collaboré dans des dossiers tels ceux de l'application de la loi sur la nomination des nouveaux juges, de la réforme du Code de procédure civile, du Service de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA), de l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, des avocats de pratique privée 2021, du bilan pour l'état de droit au Québec et des divers dossiers relatifs au rayonnement du Barreau du Québec à l'étranger.

Un ancien bâtonnier du Québec me disait considérer pendant son mandat que seul, il pouvait se tromper mais qu'à plusieurs, les chances d'erreur diminuaient considérablement. Je m'en suis souvenu tout au cours de la dernière année et je tiens à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont accompagné, notamment les présidentes et présidents de même que les membres de tous les comités du Barreau de Québec qui cette année encore, ont été particulièrement actifs avec 41 réunions. Nous avons aussi eu le plaisir d'assermenter 149 nouvelles avocates et nouveaux avocats. Je le répète, pour le bâtonnier ainsi que pour les assermentés et leurs proches, il s'agit toujours d'un moment magique. Il ne pourrait exister sans la participation des membres de la magistrature, soit de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec que je me dois de remercier pour leur générosité, leur dévouement et leur implication. J'en profite aussi pour remercier le Jeune Barreau de Québec, un fidèle partenaire de tous les instants. Je suis certain que tous se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue dans notre section de Québec à tous nos nouveaux membres.

Je remercie également les membres de l'exécutif et ceux du Conseil sans qui la tâche aurait été beaucoup plus ardue. Je remercie les précieuses employées du Barreau pour leur aide, leur compréhension et leur compétence extrêmement rassurante pour celui qui ne fait que passer. En terminant, je remercie mes associés et les membres de mon cabinet pour leur patience et leur compréhension en me permettant de vivre cette expérience unique.

Enfin, merci à vous tous de m'avoir fait confiance et j'espère en avoir été digne.

Guy Leblanc
Bâtonnier de Québec

CONSEIL DU BARREAU DE QUÉBEC 2011-2012

LES MEMBRES DU CONSEIL SONT ÉLUS POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE D'UN AN ET ENTRENT EN FONCTION DÈS LEUR ÉLECTION. EN PLUS D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ D'ADMINISTRER LES AFFAIRES DE LA SECTION, LES CONSEILLERS PARTICIPENT AUX ACTIVITÉS DE CELLE-CI ET VEILLENT À LA POURSUITE DE SES OBJECTIFS. LE CONSEIL EXERCE LES DROITS ET LES POUVOIRS QUI LUI SONT CONFÉRÉS PAR LE RÈGLEMENT DU BARREAU DE QUÉBEC, LA LOI SUR LE BARREAU ET SES RÈGLEMENTS ET LE CODE DES PROFESSIONS.



Entre autres, le Conseil approuve l'embauche d'un directeur général et des autres membres du personnel de la section et décide de toute question relative à l'exercice de leur fonction, adopte les règlements et le budget de la section, approuve les engagements financiers de 1 500 $ et plus et fait les recommandations qu'il juge nécessaires à l'assemblée générale annuelle des membres.

1re rangée : Me Lu Chan Khuong, ancienne bâtonnière; Me Guy Leblanc, bâtonnier; Me Rénald Beaudry, premier conseiller.
2e rangée : Me Reynald Poulin, conseiller; Me Joanie Proteau, vice-présidente du Jeune Barreau de Québec; Me Johanne Carrier, conseillère de l'administration publique et parapublique; Me Carl Thibault, secrétaire; Me Sophie Gauthier, conseillère; Me Éric Hardy, trésorier; Me Hélène Morency, conseillère de la pratique privée; Me Marie-Ève Paré, présidente du Jeune Barreau de Québec.
Absent sur la photo : Me Sylvio Normand, conseiller du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval.

L'ÉQUIPE DU BARREAU DE QUÉBEC

ME LISA BÉRUBÉ	Directrice générale
ME SUZANNE GAGNÉ	Directrice générale, en remplacement de Me Lisa Bérubé (congé de maternité)
MICHELLE THIBAULT	Adjointe administrative
MÉLANIE GAGNON	Responsable des services aux membres et à la population
KATLINE LELIÈVRE	Responsable des services aux membres et à la population, en remplacement de Madame Mélanie Gagnon (congé de maternité)
CAROLINE POTVIN	Responsable de la formation
CATHERINE BILODEAU	Service de référence
VANESSA GODBOUT	Service de référence
FRÉDÉRIQUE TARDIF	Service de référence

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS DU BARREAU DE QUÉBEC

POUR L'EXERCICE 2011–2012

COMITÉ SUR LA COUR D'APPEL

IL ME FAIT PLAISIR DE VOUS ADRESSER UN BREF COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LA COUR D'APPEL QUI S'EST RÉUNI AU COURS DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2011-2012 À QUATRE (4) REPRISES.

Le comité a été actif sur le plan de la formation permanente : Me Pierre Bienvenue a présenté deux (2) conférences, l'une sur les techniques de plaidoirie devant la Cour d'appel et l'autre sur les requêtes introductives d'instance en appel en matière criminelle. Me Maxime Roy a, pour sa part, donné une conférence visant à démystifier, auprès principalement des avocats civilistes, le déroulement d'un dossier criminel, de l'appel du policier jusqu'aux représentations devant la Cour d'appel. Ces trois (3) conférences ont fait salle comble et seront vraisemblablement répétées l'année prochaine.

De plus, la conférence de Me Bienvenue s'est avérée si concluante que le comité a décidé de promouvoir pour l'année prochaine la tenue d'une conférence donnée par un ténor du Barreau en vue de partager ses expériences et techniques de plaidoirie devant la Cour d'appel en matière civile.

Le comité en est également venu cette année à finaliser le projet de sondage entrepris l'année précédente et visant à vérifier la satisfaction des membres du Barreau de Québec quant à la procédure devant la Cour d'appel et à leur permettre de faire part de leurs suggestions. Ce sondage sera distribué incessamment à l'ensemble des membres de notre section.

Enfin, le comité a identifié deux projets de longue haleine qui devraient être poursuivis dans les prochaines années, à savoir, la constitution d'un cahier de sources permanent relativement aux autorités de principe devant la Cour d'appel sur des sujets bien précis ainsi que la possibilité d'accroître l'emploi de la numérisation de documents devant la Cour d'appel.

Je tiens à remercier chaleureusement les employés permanents de notre barreau de section pour leur contribution et support à la tenue de nos activités.

Je tiens également à saluer la grande disponibilité et l'excellente collaboration de Madame la juge France Thibault de la Cour d'appel, facilitant ainsi la mise en œuvre des projets du comité.

Je remercie également tous les membres du comité pour leur contribution exceptionnelle.

ME IAN GOSSELIN, président
Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

MEMBRES

ME PIERRE BIENVENUE Directeur des poursuites criminelles et pénales
ME MARYSE CARRÉ Carré & Associés
ME AUDREY GAGNON Fasken Martineau DuMoulin
ME JEAN-GUY LÉGARÉ Boulianne Légaré
ME LINE OUELLET Barakatt Harvey
ME REYNALD POULIN Beauvais Truchon
ME HUBERT REID Wilson & Lafleur
ME MAXIME ROY Thibault Roy
ME CHRISTIAN TRÉPANIER Fasken Martineau DuMoulin

COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

LE COMITÉ S'EST RÉUNI À TROIS REPRISES, SOIT LES 5 OCTOBRE ET 1ER NOVEMBRE 2011 AINSI QUE LE 3 FÉVRIER 2012.

De par les années passées, des rencontres avec les présidents et vice-présidents des divers tribunaux administratifs ont été tenues et le présent comité entend inviter également ces derniers afin d'assurer une communication des plus efficientes entre les membres du Barreau de Québec et ces tribunaux administratifs, permettant ainsi une accessibilité et un rôle proactif dans l'amélioration des relations avec les tribunaux administratifs et les membres du Barreau.

Lors de ces rencontres, nous y avons convié le président et les vice-présidents du TAQ afin de venir rencontrer les membres du comité et aborder divers sujets reliés au fonctionnement du tribunal. À cette occasion, Me Hélène de Kovachich, Me Guy Gagnon, Me Louis A. Cormier et Me Mathieu Proulx sont venus nous rencontrer et nous ont entretenus, entre autres, sur la résolution des dossiers, l'histoire et l'évolution de la conciliation, la médiation, les demandes de remise et l'évolution vers la gestion de l'instance.

De plus, mentionnons que le président et la vice-présidente de la Commission des relations du travail, soit Me Robert Côté et Me Hélène Fréchette, participeront à l'une de nos rencontres, prévue le 10 mai prochain.

Me Marie Lamarre, présidente de la Commission des lésions professionnelles, a également été conviée à une rencontre avec le comité et nous attendons une confirmation à cet égard.

Le 1er novembre dernier, madame Hélène de Kovachich ainsi que certains de ses collègues sont venus faire une présentation sur le Tribunal administratif du Québec.

Nous avons également organisé une conférence-midi tenue le 24 novembre 2011, à l'occasion de laquelle Me Guylaine LeBrun et Me D. Andrew Penhale sont venus faire une présentation intitulée « Prévenir les erreurs : une pratique responsable ».

Les membres souhaitent et recommandent d'agir en collaboration avec le Comité sur la formation continue, et ce, afin d'offrir des conférences dédiées aux champs de pratique couverts par les tribunaux administratifs du Québec.

En terminant, nous remercions les membres qui forment le comité actuellement et y sont impliqués. De même, nous tenons à remercier les membres qui se sont impliqués en cours d'année et qui ne font plus partie du comité : Mes Karine Dionne et Maude Gravel.

ME ANNIE PARENT, présidente
BCF s.e.n.c.r.l.

MEMBRES

ME ÉLISE BARTLETT
ME CORNELIA BOJE Com. adm. des régimes de retraite et d'assurances
ME PIERRE CAUX Ménard Milliard Caux
ME GUY GRANTHAM Daignault & Associés
ME MARIE-CLAUDE JUTRAS CSST
ME LU CHAN KHUONG Bellemare Avocats
ME CHARLES B. LALIBERTÉ Aide juridique de Charlesbourg
ME MARIO LAPRISE Régie des rentes du Québec
ME KATLEEN LAROCHE SAAQ
ME JEAN-FRANÇOIS LEBEL Ricard Lebel
ME SAMUEL PROULX-LEMIRE Poulin Larose Proulx Lemire

COMITÉ DE LIAISON AVEC LE CAIJ

LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE A POUR MANDAT D'EFFECTUER LE SUIVI DES COMMUNICATIONS ENTRE LES MEMBRES DE LA SECTION DE QUÉBEC (DISTRICTS JUDICIAIRES DE BEAUCE, MONTMAGNY ET QUÉBEC) ET LE CAIJ.

Ce comité discute avec les représentants du CAIJ des services offerts aux membres de la section de Québec et veille à apporter ses commentaires. Les membres de ce comité sont tous membres du Barreau du district de Beauce, de Montmagny et de Québec, à l'exception de Madame Isabelle Pilon, directrice du réseau des bibliothèques et de Madame Francine Pelletier, responsable de la bibliothèque de Québec.

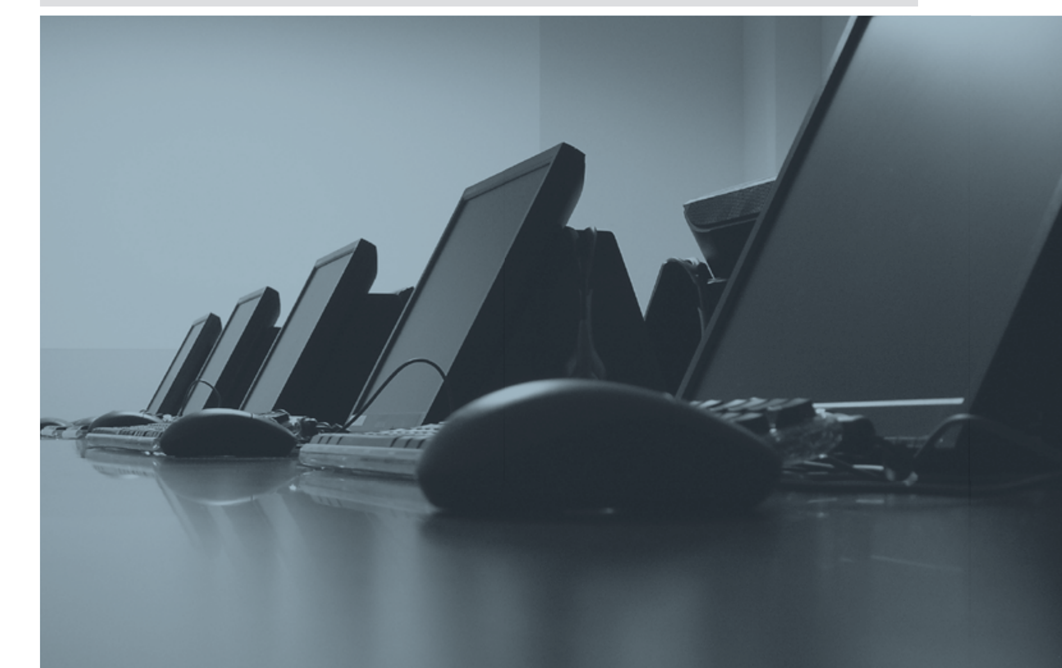
Cette année, le comité se sera rencontré à deux reprises soit le 17 novembre 2011, la prochaine rencontre étant prévue pour le 19 avril 2012.

Lors de la rencontre du 17 novembre 2011, le comité a accueilli monsieur Richard Boivin, directeur général du CAIJ pour la présentation du plan stratégique du CAIJ pour les années 2011-2016. Les objectifs principaux de ce plan consistent à maintenir le rythme de croissance et le taux de satisfaction de la clientèle tout en augmentant la valeur ajoutée des produits existants et l'accroissement du contenu numérique en procédant à une intégration plus poussée des diverses composantes de l'offre en matière de produits et services.

Le nouveau moteur de recherche JuriBistro[MD] UNIK a également été présenté au comité. Ce nouveau moteur de recherche cherche dans tous les produits de la suite JuriBistro[MD] en une seule interrogation. Les résultats pointent vers la législation, la jurisprudence et la doctrine. Les résultats obtenus peuvent être affinés progressivement par source de droit, type de document, juridiction, tribunal, auteur, date, etc.

Le contenu recherchable est vaste et diversifié et il comprend notamment :

- Plus d'un million de textes intégraux de jurisprudence pancanadienne
- Tous les textes intégraux de législation fédérale et provinciale
- Plus de 3 000 questions de recherche
- Plus de 2 000 textes intégraux publiés par le Barreau du Québec et par Wilson & Lafleur
- Près de 60 000 titres recensés dans le catalogue de bibliothèques
- Près de 25 000 articles de périodiques répertoriés dans l'Index Scott des périodiques juridiques canadiens



COMITÉ DE LIAISON AVEC LE CAIJ

Parmi les nouveaux développements offerts par le CAIJ figurent les éléments suivants :

JuriBistro[MD] eLois : Lois annotées enrichies d'un historique législatif, de débats parlementaires et d'autres sources jurisprudentielles et doctrinales. Pour l'instant, JuriBistro[MD] eLois permet d'accéder aux lois suivantes : Code civil du Québec, Loi sur les normes du travail et la Loi sur les sociétés par actions du Québec. D'autres lois devraient s'ajouter au cours des prochaines années.

JuriBistro[MD] eDoctrine : Accès aux textes intégraux de doctrine du Barreau du Québec (Développements récents, Collection de droit, Congrès du Barreau et Revue du Barreau) et d'ouvrages de doctrine publiés chez les Éditions Wilson & Lafleur. Il est possible de lancer une recherche dans l'ensemble des titres ou naviguer dans chaque titre, par volume, chapitre, section ou article.

Les différentes statistiques relatives à l'utilisation du CAIJ-Québec sont également présentées au comité. La décroissance du nombre de fréquentations et de consultations en bibliothèque notée cette année encore serait attribuable à l'amélioration et à la croissance du contenu numérique disponible sur le site internet du CAIJ. La baisse du nombre de prêts est moins importante par rapport à la baisse de fréquentation puisque plusieurs prêts sont faits à distance dans le réseau. On note également une légère baisse du nombre de photocopies et des demandes d'aide à la recherche et du service de recherche. La baisse importante du nombre de formations offertes par le CAIJ serait due à la période de transition entre l'ancien et le nouveau site Internet du CAIJ. Avec l'implantation du nouveau site internet et la nouvelle formation à l'outil de recherche UNIK, la situation devrait revenir à la normale.

En terminant, je remercie tous les membres du Comité de liaison ainsi que Mesdames Isabelle Pilon et Francine Pelletier, représentantes du CAIJ pour leur précieuse collaboration.

ME CHRISTINE ROCHEFORT, présidente
Cliche Laflamme Loubier avocats

MEMBRES

ME JULIE ARSENAULT
ME JOHANNE CARRIER Aide juridique de Saint-Joseph
ME IBRAHIMA DABO
ME MICHEL GAURON
ME VALÉRIE GRÉGOIRE Dumas Gagnon Jobin
ME FRANCE JULIEN Gagnon Girard Julien Matte
ME ANNIE-PIER LABRIE Lemieux Parent Théberge
ME DENIS LEMAY
ME SHARON OTIS GPC excavation
ME CLAUDE PEACHY
ME MAXIME ROY Thibault Roy
ME FRÉDÉRIC ST-JEAN

COMITÉ SUR LA FORMATION ET LES SERVICES AUX MEMBRES

POUR L'EXERCICE 2011-2012, TOUT COMME POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, LA FORMATION ÉTAIT L'UN DES OBJECTIFS PRIORITAIRES ÉTABLIS PAR LE CONSEIL DU BARREAU DE QUÉBEC.

La mission du comité est de se consacrer à l'objectif que lui a confié le Conseil du Barreau de Québec, soit la formation. Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité croit avoir atteint cet objectif en poursuivant la création d'une « industrie de la formation bénévole visant à développer dans notre section un marché de la formation de qualité à faible coût » qui a débuté au cours des exercices 2009-2010 et 2010-2011, lesquels ont marqué la première période de référence du programme de formation continue obligatoire établi par le Barreau du Québec.

Pour l'exercice 2011-2012, le comité, selon les attentes du Conseil, a réussi à se placer à une enseigne différente des autres sources de formation et a continué à créer une offre de formation locale et originale en conformité avec sa mission.

En effet, depuis le 1er avril 2011, le Barreau de Québec a émis des attestations de formation à 2 856 participants pour un total d'environ 6 398 heures.

Plus de 48 formations ont été dispensées depuis le 1er avril 2011 pour une durée totale de 117 heures répartie comme suit :

- **5 FORMATIONS D'UNE DURÉE DE 6 HEURES;**
- **31 FORMATIONS D'UNE DURÉE DE 1,5 HEURE;**
- **1 FORMATION D'UNE DURÉE DE 1 HEURE;**
- **4 FORMATIONS D'UNE DURÉE DE 2 HEURES;**
- **1 FORMATION D'UNE DURÉE DE 2,5 HEURES;**
- **5 FORMATIONS D'UNE DURÉE DE 3 HEURES;**
- **1 FORMATION D'UNE DURÉE DE 3,5 HEURES;**

Par ailleurs, le Barreau de Québec, en partenariat avec le Barreau du Québec, a offert 10,5 heures de formation dans le cadre des « Grands Rendez-Vous de Formation » tenus à l'Hôtel Delta les 15 et 16 mars derniers.

Quant aux coûts relatifs aux formations, il est important de noter que parmi les 117 heures de formation offertes, 2 366 membres ont pu bénéficier de 54 heures de formation sans frais, ce qui représente près de la moitié des heures de formation offertes. Quant aux autres formations, des coûts très raisonnables furent exigés, le coût le plus élevé étant de 70 $ plus les taxes.

Enfin, en ce qui concerne les lieux de formation, le comité s'est assuré que les formations soient offertes non seulement à Québec pour les membres du district de Québec, mais également à Montmagny et en Beauce pour les membres de ces districts affiliés.

Sur une base comparative, nous pouvons conclure que les réalisations du comité en termes d'offres de formation pour l'exercice 2011-2012 ont largement dépassé l'objectif que le comité a voulu atteindre pour l'exercice 2009-2010 de la première période de référence de deux ans du programme de formation continue obligatoire, lequel était alors de 5 000 heures par année.

Le programme mené par le comité ne pourrait exister sans la générosité et la fierté des formateurs bénévoles qui déploient d'importants efforts au service de leurs collègues. Le comité les en remercie. Le comité tient également à souligner la précieuse collaboration de Mesdames Caroline Potvin et Mélanie Gagnon, sans qui l'organisation et la tenue des formations ne pourraient avoir lieu.

ME DAVID FERLAND, président
Stein Monast

MEMBRES

ME CAROLINE BACON PricewaterhouseCoopers
ME GINA BLANCHET
ME CHRISTINA BOUCHARD Brodeur Prémont Lavoie
ME MYRIAM CANTIN Aide juridique section jeunesse
ME MATHIEU COMEAU Fasken Martineau DuMoulin
ME JULIE GALIBOIS Samson Bélair Deloitte Touche
ME SOPHIE GAUTHIER Garneau Verdon Michaud Samson
ME NATHALIE LAVOIE Conrad Légaré Avocat
ME FRANÇOIS LEBEL Langlois Kronstrom Desjardins
ME HANS MERCIER Mercier Morin

COMITÉ SUR LA COUR SUPÉRIEURE

LE COMITÉ SUR LA COUR SUPÉRIEURE S'EST RÉUNI À 4 OCCASIONS[1] AU COURS DE LA PRÉSENTE ANNÉE JUDICIAIRE.

Le juge en chef associé Robert Pidgeon et les juges responsables des différentes chambres ont participé à 2 réunions[2]. Des membres du comité ont aussi travaillé en sous-comité avec le juge en chef associé, le juge responsable du district Bernard Godbout et Me Stéphanie Thibault[3].

Nos travaux ont principalement porté sur la gestion de l'instance, les audiences de gestion hâtive, le fonctionnement de la chambre de pratique civile et les délais d'audition en chambre administrative.

Le comité a aussi évalué le système de réservation de temps par téléphone en chambre de pratique civile. Ce système fonctionne bien, mais est encore trop peu utilisé. Le Barreau de Québec a transmis un communiqué aux membres visant à mieux les informer de l'existence et du fonctionnement du système.

Sur la gestion de l'instance, les membres ont eu l'occasion d'échanger sur le rôle du juge, en particulier en matière d'ordonnance de sauvegarde et d'injonction interlocutoire. Ces discussions nous ont permis d'exprimer notre préoccupation quant aux délais d'audition en chambre administrative qui étaient de 2 à 3 mois à l'automne 2011. Très rapidement, des mesures administratives ont été prises par la Cour supérieure pour ramener ces délais à environ 1 mois. Je remercie le juge en chef associé et le juge responsable du district pour leur promptitude à répondre à cette préoccupation. Il reste aux avocats à se montrer disponibles pour procéder et faire en sorte que leurs clients bénéficient d'une audition rapide de leur cause.

Le comité a par ailleurs constaté que les audiences de gestion hâtive n'ont pas eu pour résultat de diminuer le nombre de demandes de prolongation de délai pour inscrire une cause au mérite. Malgré cela, les membres ont fait valoir que ces audiences devaient être maintenues puisqu'elles favorisent le bon déroulement de l'instance et participent du même esprit que celui de l'Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile.

Finalement, à la suggestion du juge en chef associé, le comité s'est penché sur la gestion du temps d'audition en chambre de pratique civile. L'objectif est d'optimiser le temps d'audition et de limiter le plus possible le temps d'attente des avocats. Par exemple, il pourrait y avoir 2 appels du rôle par jour de manière à permettre la présentation de requêtes incidentes le matin ou l'après-midi. Des démarches ont aussi été entreprises pour que les demandes relatives au consentement aux soins soient entendues en milieu hospitalier en vue d'assurer la sauvegarde du droit à la dignité des personnes. Ces mesures que nous souhaitons mettre en place au cours de la prochaine année judiciaire nous rapprochent encore plus du concept de la « justice sur rendez-vous » et contribueront sans doute à rendre la justice plus accessible et plus humaine.

Tout changement dans nos façons de faire nécessite toutefois la collaboration des avocats, acteurs-clés du système judiciaire. À cet égard, le défi pour notre comité demeure celui d'informer les membres de la section du résultat de nos travaux et de les convaincre d'y adhérer. Je vous invite donc à surveiller les directives et communiqués de la Cour supérieure et à contacter les membres du comité pour toute question ou suggestion en regard du fonctionnement de la Cour supérieure.

En terminant, je tiens à remercier les membres du comité pour leur engagement et leur dynamisme. Je salue également la collaboration exceptionnelle du juge en chef associé Robert Pidgeon et de son équipe de juges responsables des différentes chambres.

ME SUZANNE GAGNÉ, présidente
Létourneau Gagné

MEMBRES

ME JEAN DALLAIRE Bernier Beaudry
ME PIERRE DUQUETTE Norton Rose OR
ME MARJORIE FORGUES Greffe civil
ME MARC-ANDRÉ GRAVEL Gravel Bernier Vaillancourt
ME CLAUDE JEAN Tremblay Bois Mignault Lemay
ME HÉLÈNE MORENCY Morency Avocats
ME REYNALD POULIN Beauvais Truchon
ME JOANIE PROTEAU Michaud LeBel
ME CARL THIBAULT Thibault Roy
ME BERNARD TREMBLAY BCF
ME MARIE-FRANCE VINCENT Provencher Marchand

1. Les 28 septembre 2011, 3 novembre 2011, 29 novembre 2011 et 22 février 2012.
2. Il s'agit des réunions du 3 novembre 2011 et du 22 février 2012.
3. Le 13 décembre 2011.

COMITÉ SUR LA COUR DU QUÉBEC

LE COMITÉ SUR LA COUR DU QUÉBEC A COMME MANDAT DE CONSEILLER LE BARREAU DE QUÉBEC SUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CONCERNANT LA COUR DU QUÉBEC TOUT EN FAVORISANT LA COLLABORATION ENTRE LES JUGES DE CETTE COUR ET LES MEMBRES DU BARREAU DE QUÉBEC.

Le comité, dans le cadre de son mandat, a tenu cette année trois rencontres dont l'une en présence de l'honorable Charles G. Grenier, juge coordonnateur adjoint pour la chambre civile de la Cour du Québec.

Au cours de la présente année, le comité a assuré, dans un premier temps, le suivi de certains dossiers qui avaient été mis en place précédemment dont, entre autres, les mesures relatives à l'uniformisation de la pratique de la Cour du Québec quant à la communication des moyens de défense concernant les défenses orales ainsi que les modalités reliées aux conférences de règlement à l'amiable. Conséquemment, nous avons été à même de constater, tant dans le cadre de nos échanges que suite à la rencontre avec l'honorable Charles G. Grenier, que les mesures mises en place concernant ces deux derniers dossiers se sont avérées efficaces et répondent aux attentes des membres du Barreau.

Concernant les travaux du comité cette année, ceux-ci ont porté sur deux sujets : l'établissement des modalités reliées à la mise en place d'un processus de gestion hâtive concernant certains dossiers et l'ajout d'un terme à la chambre administrative de la Cour du Québec.

Relativement à la possibilité de mettre en place un processus de gestion hâtive de dossiers : le comité, sur ce sujet, compte s'inspirer des mesures qui sont déjà en application dans certains districts tant devant la Cour du Québec que devant la Cour supérieure, tout en préconisant une approche simple et efficace. Bien sûr, l'identification du type de dossier pouvant être soumis à cette mesure de même que l'époque à laquelle les procureurs pourraient être appelés par le tribunal à y participer s'avèrent des éléments importants que le comité prend en considération.

Quant aux possibilités que la Cour du Québec puisse tenir un deuxième terme concernant sa chambre administrative, le comité a fait certaines représentations à cet effet afin de réduire plus particulièrement les délais d'audition reliés aux appels de la Régie du logement. Nous espérons que dès septembre prochain cette mesure pourrait être mise en place.

En terminant, j'aimerais remercier l'ensemble des membres du comité pour leur disponibilité, leur intérêt et leur approche constructive sur l'ensemble des sujets que nous avons traités au cours de la dernière année.

Il y a lieu de souligner la collaboration particulière et constante des juges de la Cour du Québec dans le cadre de l'ensemble de nos travaux.

ME CHARLES MORISSSET, président
Joli-Cœur Lacasse

MEMBRES

ME JAD-PATRICK BARSOUM Joli-Cœur Lacasse
ME RÉNALD BEAUDRY
ME MYRIAM CANTIN Aide juridique section jeunesse
ME DANIEL DUVAL Industrielle Alliance
ME MARJORIE FORGUES Greffe civil
ME NICOLAS GOSSELIN BCF
ME ANDRÉ JACQUES Provençal Breton Murray
ME ALEXANDRE MANÈGRE Les avocats Deblois & Associés
ME STÉPHANE A. PAGÉ Bouchard Pagé Tremblay
ME SANDRA RIOUX Directeur des poursuites criminelles et pénales
ME CHARLES TASCHEREAU Norton Rose

COMITÉ DES AVOCATS ET AVOCATES EN ENTREPRISE

LA DERNIÈRE ANNÉE AURA ÉTÉ BIEN REMPLIE POUR LE COMITÉ DES AVOCATS ET AVOCATES EN ENTREPRISE. AINSI, JE SUIS PARTICULIÈREMENT FIER D'ANNONCER QUE LE COMITÉ A RÉALISÉ L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS QU'IL S'ÉTAIT FIXÉ POUR L'ANNÉE. POUR CE FAIRE, LES MEMBRES N'ONT PAS HÉSITÉ À DONNER DE LEUR TEMPS ET DE LEUR ÉNERGIE.

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à sept reprises (le 5 avril, le 15 juin, le 20 septembre, le 18 octobre, le 21 novembre, le 19 décembre et le 7 février), soit près d'une fois par mois.

Au cours du printemps 2011, nous avons sondé l'ensemble des avocats œuvrant en entreprise afin de connaître leurs besoins et de déterminer la meilleure façon d'y répondre. Nous avons atteint un taux de réponse de 40 %, ce qui est très bon considérant que nous avons procédé par courrier électronique et que les membres sont sollicités de toutes parts. Les résultats ont démontré qu'une grande partie de ces avocats travaillent dans de petits contentieux et ont généralement peu d'années d'expérience.

Un midi-conférence portant sur la gestion des conflits d'intérêts donné par Me Claude Béland, président du Mouvement Desjardins de 1987 à 2000, a été organisé par le comité le 26 mai, 2011. Un total de 55 avocats s'y sont inscrits.

C'est un comité presque entièrement renouvelé qui a ensuite pris le relais au début de l'automne 2011 afin de mener à bien un autre grand projet, soit la tenue d'un séminaire de formation d'une journée adressée spécifiquement aux avocats en entreprises. Ce séminaire a eu lieu le 10 février 2012 et a attiré plus de soixante avocats. C'est la première fois qu'un événement d'une telle ampleur et adressé spécifiquement aux avocats en entreprise était organisé par notre comité. Des thèmes variés, mais tout aussi d'actualité les uns que les autres, ont pu être abordés à savoir : les aspects fiscaux d'une relève d'entreprise, les techniques de négociation, les obligations reliées au lobbyisme et la gestion de la confidentialité au sein d'une entreprise. Encore une fois, je tiens à remercier l'ensemble des conférenciers ayant participé à l'évènement. L'enthousiasme des personnes présentes nous encourage grandement à répéter l'expérience l'an prochain.

À titre de président, je tiens sincèrement à remercier tous les membres du comité pour leur participation, leur dynamisme et leur disponibilité, sans quoi rien n'aurait été possible.

ME PATRICK BERNIER, MBA, président
COREM

MEMBRES

ME HUBERT AUCLAIR La Capitale assurances générales
ME MARIE-ANNICK BONNEAU Industrielle Alliance
ME FRÉDÉRIC DELAUNAY SSQ, Société d'assurances générales
ME MATHIEU DION Gravel Bernier Vaillancourt
ME KATERINE DUCHESNE CPNSSS
ME HÉLÈNE DUFOUR Nutriart et LauraSecord
ME JÉRÔME JOLICOEUR Groupe commercial AMT
ME MARIE-JOSÉE LORTIE Familiprix
ME JOANIE PROTEAU Michaud LeBel
ME MARIE TARDIF Recyc-Québec
ME VINCENT TREMBLAY Capital Transit

RENTRÉE JUDICIAIRE 2011

LE BÂTONNIER DE QUÉBEC, ME GUY LEBLANC, S'ADRESSANT À L'ASSEMBLÉE À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2011.





Me Jean-Claude Royer, recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 50ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Me Pierre Verge, c.r., recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 50ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Me Jean Gauvin, recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 50ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Me Marc Gosselin, avocat à la retraite, recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 50ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Le très honorable Martial Asselin, c.p., O.C., c.r., avocat à la retraite, recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 60ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Me Jules Blanchet, avocat à la retraite, recevant la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 60ème anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Me Pierre Cimon recevant la Médaille du Barreau de Québec, plus haute distinction de la section. Plusieurs de nos membres collaborent de façon significative à l'avancement du droit tout en s'investissant dans leur milieu en donnant généreusement de leur temps. Pour la plupart, ils œuvrent dans l'ombre, avec comme seule reconnaissance le respect de leurs pairs. Cette année, l'idée était d'honorer l'un de nos avocats, des plus discrets, qui a, tout au long de sa carrière, bonifié la profession en formant les générations montantes et en apportant sa contribution à un domaine de droit encore méconnu: le droit administratif. La Médaille du Conseil fut remise à Me Cimon pour souligner son parcours professionnel, la qualité de sa réputation professionnelle, sa contribution au développement du droit administratif et son expertise en pareille matière, en reconnaissance de son engagement social et son implication professionnelle.



Me Benoît Pelletier, recevant de la présidente du Jeune Barreau de Québec, Me Marie-Ève Paré, le prix Louis-Philippe-Pigeon décerné à Me Marie-Louise Pelletier, à titre posthume. Ce prix vise à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un avocat de la section de Québec alors qu'il était membre du Jeune Barreau de Québec.

LA RÉUSSITE D'UNE SOIRÉE COMME LA RENTRÉE EST LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE, SOUVENT DANS L'OMBRE, DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA RENTRÉE. LES REMERCIEMENTS SERONT POUR :

REMERCIEMENTS

ME DOMINIC PAGÉ, PRÉSIDENT Grégoire Pagé
ME FRÉDÉRIC BÉLANGER Carter Gourdeau
ME MAXIME BLAIS Beauvais Truchon
ME CHRISTINA BOUCHARD Brodeur Prémont Lavoie
ME SUZY GUYLAINE GAGNON Armijo Webster
ME BRUNO LAROCHE Gingras Vallerand Barma Laroche Amyot
ME MÉLANIE ANNE LEMELIN Syndic du Barreau
ME VÉRONIQUE MARTEL-SIMARD Aide juridique de Lévis
ME MARIE-ÈVE PARÉ La Financière agricole du Quebec
ME VANESSA PICARD-FORTIN McCarthy Tétrault
ME SYLVIE PIGEON Bernier Beaudry
ME MAXIME ROY MARTEL Thibault Roy

HOMMAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR 2011

C'EST LE 25 NOVEMBRE 2011 QUE LE BARREAU DE QUÉBEC A DÉCERNÉ L'HOMMAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR À ME MATHIEU AYOTTE DEVANT UN PUBLIC RÉUNI POUR L'OCCASION ET POUR L'ASSERMENTATION COLLECTIVE DE NOUVEAUX MEMBRES DU BARREAU.

Me Ayotte a effectué ses études en droit à l'Université Laval. Son cheminement y est digne de mention puisqu'il s'y est impliqué à titre de journaliste pour le journal Le Verdict, à titre d'auxiliaire d'enseignement et de responsable de l'encadrement pédagogique pour le cours de droit constitutionnel ainsi qu'en agissant à titre de conseiller auprès des étudiants afin de les guider sur la manière d'aborder leurs études en droit afin de faciliter leur réussite. Notre récipiendaire a également eu la chance de travailler à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires en participant, entre autres, à la rédaction d'un rapport sur « le remboursement des trop versés dans les régimes de prestations d'indemnisation ».

Pour l'année 2009-2010, Me Ayotte a assumé la présidence du Bureau d'information juridique où il s'est impliqué activement dans certaines causes lui tenant à cœur comme l'accès à la justice. À preuve, sous sa gouverne, le Bureau d'information juridique a remporté deux Maillets, soit celui de l'innovation et de la réalisation. Il a même été à titre personnel, le récipiendaire du Maillet reconnaissance 2010 remis à un étudiant ou une étudiante qui s'est impliqué de façon discrète et qui a contribué à la vie de la faculté de droit de l'année en cours.

Après ce passage remarqué à la faculté de droit, notre récipiendaire a effectué son stage au sein de l'étude Heenan Blaikie Aubut de Québec pour ensuite retourner pratiquer dans sa ville d'origine Shawinigan, au sein de l'étude Lambert Therrien Avocats. Il continue encore de s'impliquer puisqu'il demeure en contact avec l'exécutif du Bureau d'information juridique et qu'il est maintenant actif au sein de Centraide et des Chambres de commerce de Shawinigan et de Trois-Rivières. De plus, il se fait un devoir de respecter la recommandation de l'Association du Barreau canadien qui encourage les avocats à faire 50 heures de travail Pro Bono par année, objectif qu'il dépassera largement cette année.

Le comité de sélection de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur a pu percevoir chez Me Ayotte un sens du devoir et un leadership particulièrement aiguisé. Il fait de l'accès à la justice sa principale préoccupation. Notre récipiendaire croit sincèrement qu'outre la médiation et les modes alternatifs de règlement des conflits, que le volet prévention fait partie intégrante des solutions à développer pour améliorer l'accès à la justice.

HOMMAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR 2011



NOTRE RÉCIPIENDAIRE A ENSUITE ÉNUMÉRÉ PLUSIEURS SITUATIONS QUI ONT UN IMPACT SUR LA VIE DES CLIENTS DE L'AVOCAT, PEU IMPORTE LE DOMAINE DE PRATIQUE. IL A ENSUITE INVITÉ LES NOUVEAUX AVOCATS…

« … de toujours avoir en tête que l'exercice de la profession d'avocat requiert du professionnel qu'il fasse preuve de jugement, de sérénité, de courtoisie et qu'il respecte les plus hauts standards de conduite exigés par sa profession. »

« Il sera important d'introduire des nouvelles façons de faire dans votre pratique, il ne faut pas être réfractaire aux changements et aux nouvelles façons de faire, mais plutôt apprendre à travailler avec celles-ci et les adopter.
Je vous invite aussi à garder en tête qu'en tant que jeunes avocats nous avons un pouvoir positif sur notre société. Je vous invite donc, à vous impliquer dans des causes qui vous tiennent à cœur. Il y a autant de causes que d'avocats au Québec. Je crois que c'est important d'en choisir une qui vous tient à cœur pour redonner un peu à la communauté. Il en va de l'image de notre profession. Nous avons le pouvoir de le faire, nous sommes privilégiés et il faut s'en servir. »

REMERCIEMENTS À NOS FORMATEURS 2011-2012

L'ARTICLE 48 DE LA CHARTE : UN RECOURS EFFICACE POUR LES PERSONNES ÂGÉES VICTIMES D'EXPLOITATION
Me Claude Boies
12 mai 2011

INTRODUCTION AUX RELATIONS MÉDIAS : CONTEXTE DE CRISE MÉDIATIQUE ET RELATION AVEC UN LITIGE
Monsieur Richard Thibault
18 mai 2011

LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DU CHANGEMENT DANS L'ENTREPRISE
Me Claude Béland
26 mai 2011

LAÏCITÉ ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
Me Christiane Pelchat
30 mai 2011

PRÉSENTATION DE LA DIVISION DE LA SANTÉ MENTALE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Me Hélène de Kovachich
Me Mathieu Proulx
Me Médard Saucier
Madame Marie Despatis
1er juin 2011

SANTÉ MENTALE ET CODE CRIMINEL
Me Louis-Michel Côté
10 juin 2011

COUR SUPÉRIEURE : MODE D'EMPLOI
Me Stéphanie Thibault
10 juin 2011

LA REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER EN MATIÈRE CIVILE : CE QU'IL FAUT SAVOIR, DE LA RÉDACTION À LA PLAIDOIRIE
L'honorable France Thibault
10 juin 2011

LE CODE CRIMINEL ET LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Madame Joëlle Courtemanche-Brochu
Madame France Dion
10 juin 2011

NOTIONS DE BASE EN SANTÉ MENTALE
Madame Guylaine Cayouette
13 juin 2011

L'ORDONNANCE DE DÉTENTION PROVISOIRE
Me Herman Bédard
17 juin 2011

LE MEURTRE PAR COMPASSION : UNE NOUVELLE RÉALITÉ
Me Micheline-Anne Montreuil
7 juillet 2011 et 16 mars 2012

L'AVOCAT ET LA GESTION DE CRISE
Monsieur Richard Thibault
24 août 2011 et 15 mars 2012

LA SUPPRESSION DES OBSTACLES AU REMARIAGE RELIGIEUX : LE «GET» DANS LA CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 21.1 DE LA LOI SUR LE DIVORCE
Me Sophie Régnière
1er septembre 2011

LA PROTECTION DES « CYBERCONSOMMATEURS »
M. le Bâtonnier Pierre-Jean Blard
9 septembre 2011

LA GESTION D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE
Me Rady Khuong
13 septembre 2011

FRAUDE CIVILE ET CONSTRUCTION : OUTILS D'ENQUÊTE PRÉ-JUDICIAIRE ET JUDICIAIRE
Me Mathieu Comeau,
Madame Vicky Poirier
16 septembre 2011

L'ORIGINE, LA NATURE ET QUELQUES ASPECTS DE L'OBLIGATION D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE DANS LE DROIT APPLICABLE AU QUÉBEC
L'honorable Louis LeBel
27 septembre 2011

COUR SUPÉRIEURE : MODE D'EMPLOI
L'honorable Bernard Godbout
L'honorable Alain Michaud
Me Stéphanie Thibault
30 septembre 2011

L'ABC DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
Me Jean Chartier
7 octobre 2011

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS
Me Rémy-Noël Poulin
7 octobre 2011

LE DOUTE RAISONNABLE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE : ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE
Me Herman Bédard
18 octobre 2011

LE RÈGLEMENT SUR LA COMPTABILITÉ ET LES NORMES D'EXERCICE PROFESSIONNEL DES AVOCATS: DES IMPACTS SUR MA PRATIQUE ?
Me William Dufort
28 octobre 2011

L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE ET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Me Hélène de Kovachich
Me Mathieu Proulx
Me Guy Gagnon
Me Claire Desaulniers
Me Médard Saucier
Me Charles Gosselin
Madame Marie Despatis
1er novembre 2011

STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION POUR LES AVOCATS
Madame Catherine Morneau
3 novembre 2011

L'ABC DE CE QU'UN AVOCAT DOIT SAVOIR EN DROIT DISCIPLINAIRE
Me Marc Gaucher
10 novembre 2011

RÉDUISEZ VOTRE STRESS : SUIVEZ LES RÈGLES (SURVOL DES RÈGLES DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC)
Me Claire Roberge
17 novembre 2011

PRÉVENIR LES ERREURS : UNE PRATIQUE RESPONSABLE
Me Guylaine LeBrun
Me D. Andrew Penhale
25 novembre 2011 et 20 avril 2012

PAS DANS MA COUR : COMPORTEMENTS À ÉVITER ET TRUCS À SUIVRE POUR AMÉLIORER SON SORT À LA COUR D'APPEL
Me Pierre Bienvenue
1er décembre 2011

FAIRE AFFAIRES AUX ÉTATS-UNIS
Me Martin-Olivier Boiteau
2 décembre 2011

LE FINANCEMENT DES PME
Monsieur Dominic Picard
Monsieur Jean-Sébastien Blais
2 décembre 2011

L'INTERROGATOIRE, LE CONTRE-INTERROGATOIRE ET LA PLAIDOIRIE, UNE FAÇON DE FAIRE
L'honorable Claude Bouchard
9 décembre 2011

QU'EST-CE QUE LA PSYCHIATRIE LÉGALE CRIMINELLE ?
Dr. Sébastien Proulx
13 janvier 2012

REVUE DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DEPUIS NOVEMBRE 2010
Me Alain Dumas
13 janvier 2012

INTERNET : PREUVE ET PROCÉDURE
Me Jean-François De Rico
Me Patrick Gingras
19 janvier 2012

LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE : MODE D'EMPLOI EN COUR SUPÉRIEURE
L'honorable Alain Michaud
Me André Mignault
Madame Mélita Boucher
27 janvier 2012

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ?
Me Michel Blais
3 février 2012

DES EXPERTS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES AVOCATS : LA RÉFORME CADASTRALE, LES CHANGEMENTS QU'ELLE ENTRAINE ET L'ÉVALUATION DE DOMMAGES AUX ARBRES
Monsieur André Dumas
Monsieur Marco Fournier
3 février 2012

LA RECHERCHE UNIK EN INFORMATION JURIDIQUE
Me Valérie Brouillette
9 et 10 février 2012

LA RELÈVE, LES ASPECTS FISCAUX, LE GEL SUCCESSORAL
Me Caroline Bacon,
Me Jean-François Drouin
10 février 2012

NÉGOCIATION DIFFICILE : PASSER DE L'AFFRONTEMENT À LA COLLABORATION
Me Céline Vallières
10 février, 4 avril et 23 mars 2012

TRAVAILLER DANS LA TRANSPARENCE POUR CONSERVER LA CONFIANCE
Me Elizabeth Paradis
10 février 2012

L'AVOCAT EN ENTREPRISE ET LA CONFIDENTIALITÉ – UNE APPROCHE PRATIQUE
Me Hubert Auclair
Me Marie-Josée Lortie
10 février 2012

« LES DIFFÉRENTS RECOURS DES CONJOINTS DE FAIT EN DROIT CIVIL : UNE QUESTION D'ACTUALITÉ »
Me Claudia P. Prémont Ad. E.
17 février 2012

« ÉVALUATION D'ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE MATRIMONIAL - NOTIONS DE BASE »
M. Denys Goulet
17 février 2012

QUOI DE NEUF À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL ?
Me Robert Côté
Me Hélène Fréchette
23 février 2012

DÉMYSTIFIER LE CHEMINEMENT D'UNE AFFAIRE EN MATIÈRE CRIMINELLE : DE L'APPEL DU POLICIER JUSQU'À LA COUR D'APPEL
Me Maxime Roy
29 février 2012

L'INFORMATION JURIDIQUE ENTRE LE ZÉRO ET L'INFINI, DE L'ABSENCE À LA SURABONDANCE
Me Denis Le May
1er mars 2012

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN VERTU DE LA LOI SUR LA JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENTS (LSJPA)
Me Dominique Trudel
Me Pascale Gaudette
Me Myriam Cantin
2 mars 2012

LE TPIR: LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE GÉNOCIDE AU RWANDA
Me Michel Croteau
15 mars 2012

ISO 26000 : POURQUOI S'INTÉRESSER À CETTE NORME INTERNATIONALE ?
Me Marie-Claude Drouin
16 mars 2012

LE SYNDIC DU BARREAU ET LA PROBLÉMATIQUE DES AVOCATS EN DÉTRESSE
Me Pierre Gabriel Guimont
Me Daniel Gagnon
Me Patrick Richard
19 mars 2012

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LA TECHNOLOGIE : UN OUTIL ESSENTIEL À LA PRATIQUE OU UN RISQUE ADDITIONNEL À GÉRER ?
Me Geneviève Cotnam
22 mars 2012

LA REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER EN MATIÈRE CRIMINELLE : CE QU'IL FAUT SAVOIR, DE LA RÉDACTION À LA PLAIDOIRIE
L'honorable François Pelletier
Me Pierre Bienvenue
28 mars 2012

LES BONS COMPORTEMENTS DEVANT LA COUR D'APPEL
L'honorable François Pelletier
12 avril 2012

SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DU SUICIDE : LORSQUE NOTRE CLIENT OU UN COLLÈGUE EST EN DÉTRESSE
Les intervenants du *Centre de prévention du suicide de Québec*
18 avril 2012

ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS 2011-2012 DU BARREAU DE QUÉBEC SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE.

Pour obtenir une copie, veuillez communiquer avec madame Michelle Thibault au 418 529-0301 poste 26.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

PAR SA PARTICIPATION FINANCIÈRE, LE BARREAU DE QUÉBEC APPUIE LES ORGANISATIONS ET ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

Avocats sans frontières Québec
Collège Bart
Association des familialistes de Québec
Association des avocats de la défense de Québec
Jeune Barreau de Québec
Accueil des étudiants à la faculté de droit de l'Université Laval
Association des jeunes juristes de Québec
Fondation de la Maison Dauphine
Fondation de Lauberivière

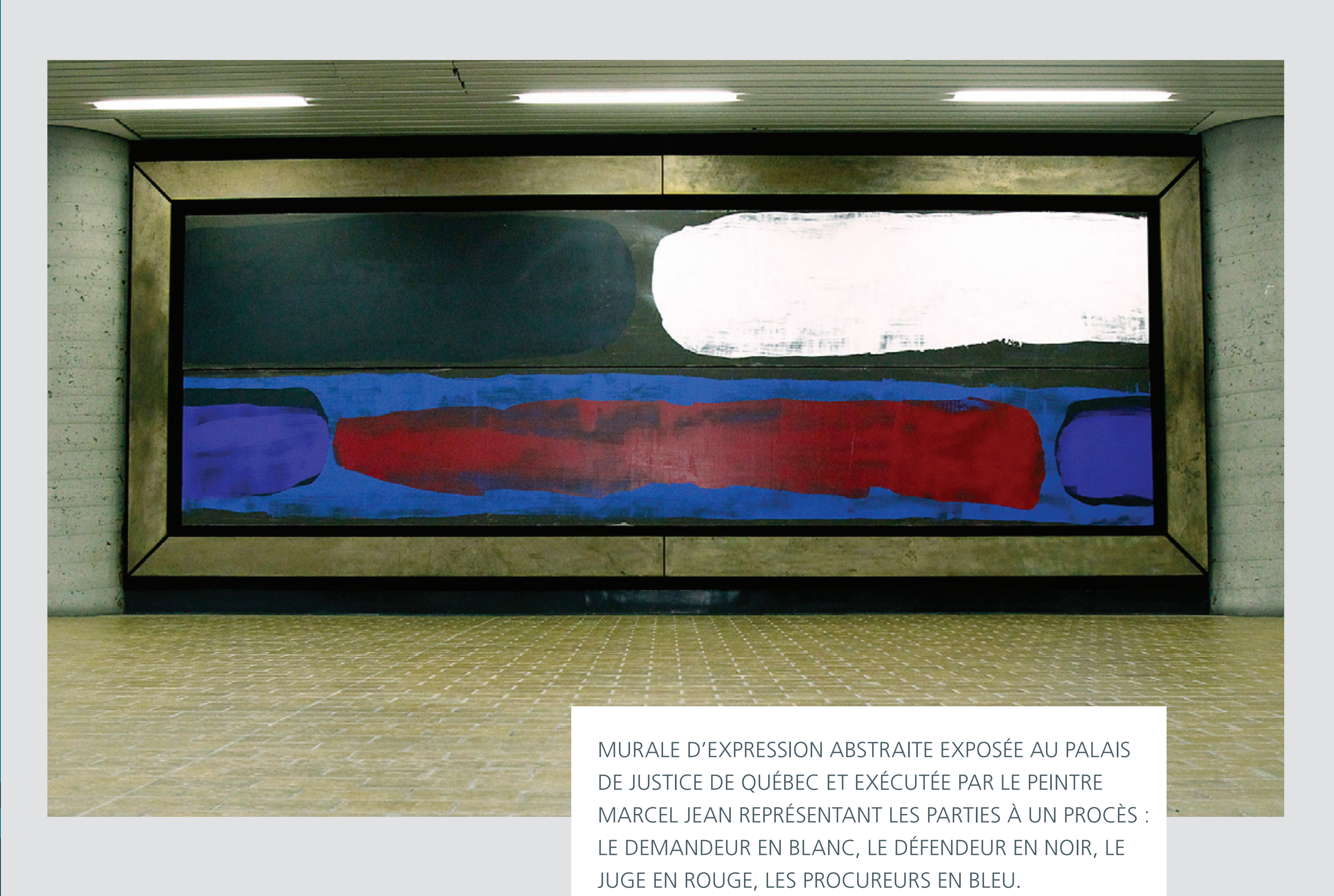
PARTENAIRES MAJEURS



Le Barreau de Québec est fier de son partenariat avec le centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Le CAIJ demeure le partenaire majeur de la formation pour la section de Québec.



Le Barreau de Québec a convenu d'un partenariat avec médicassurance pour offrir à ses membres un programme d'assurance (vie, décès, médicaments, frais médicaux et dentaires).



MURALE D'EXPRESSION ABSTRAITE EXPOSÉE AU PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC ET EXÉCUTÉE PAR LE PEINTRE MARCEL JEAN REPRÉSENTANT LES PARTIES À UN PROCÈS : LE DEMANDEUR EN BLANC, LE DÉFENDEUR EN NOIR, LE JUGE EN ROUGE, LES PROCUREURS EN BLEU.

PHOTO : YAN DOUBLET

PLUS DE 3700 ARDENTS DÉFENSEURS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC



300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-21, Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 529-0301 secretariat@quebec.barreau.qc.ca

barreau.qc.ca/quebec